

## LE PRÉVOYANT

publié par  
L'Union St-Joseph du Canada  
A OTTAWA  
Angle des rues Dalhousie et York  
Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Aux membres de l'Union  
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles aux diverses caisses de la Société sont dues et payables le premier jour de chaque mois.

Le fait de payer la contribution mensuelle après le premier jour du mois, pourvu que ce soit avant le 15, n'affecte pas le droit aux bénéfices en maladie. Mais un membre qui paie sa contribution après le 15e jour du mois perd tous ses droits aux bénéfices pour un temps égal à celui qui s'est écoulé depuis le 1er du mois jusqu'à la date où il a payé ses redevances.

Tout membre qui n'a pas payé ses contributions mensuelles avant l'expiration de trente jours de délai après échéance des dites contributions sera par le fait même suspendu. Il sera rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension s'il ne s'est pas fait réintégré conformément à la Constitution.

Il est loisible à l'Exécutif de réintégrer tout sociétaire arriéré de moins de 12 mois, pourvu que tel sociétaire se soumette aux conditions arrêtées par l'Exécutif pour remise de la police en vigueur.

## Notes.

Le Conseil local de St-Boniface du Manitoba de l'Union St-Joseph du Canada a souscrit la somme de \$50.00 pour la cause bilingue ontarienne.

Le Conseil local de Cornwall No 25 a souscrit \$25.00 pour les "blessés" ontariens.

Nous félicitons ces deux conseils de leur générosité et de leur patriotisme.

Il y a eu belle assemblée de l'Union St-Joseph du Canada à l'Islet, le 22 novembre dernier, sous la présidence de M. J.-P.-A. Caron. L'organisateur J.-G.-H. Tessier a parlé du Centin Collégial, et M. le notaire Boisvert a fait un éloquent discours sur la mutualité. Les réunions de cette nature sont propres à donner de l'enthousiasme aux membres de la société. Nous les encourageons fortement et nous remercions les hommes de profession qui mettent leur talent et leur éloquence au service de notre belle société.

## Année 1915

## Résumé des opérations de la Société

## RECETTES

Caisse d'assurance.....	\$299,367.66
Caisse de secours.....	111,664.98
Caisse d'administration.....	96,506.43
Fonds de réserve.....	46,118.15
Centin Collégial.....	423.86
Total.....	\$554,081.08
Actif au Grand-Livre le 1er jan. 1915	1,141,749.29
Total.....	\$1,695,830.37

## DEBOURSES

<b>CAISSE D'ASSURANCE:</b>	
Décès.....	\$181,151.75
Invalidité.....	5,023.20
Vieil âge.....	23,115.10
Rachats.....	3,830.00
	\$213,120.05
<b>CAISSE DE SECOURS:</b>	
Bénéfices en maladie.....	\$109,405.62
Décès d'épouses.....	9,650.00
	\$119,055.62
<b>CAISSE D'ADMINISTRATION:</b>	
Propagande (total).....	\$ 20,449.39
Direction.....	6,281.73
6% et 4% aux succursales.....	28,037.77
Salaires des employés.....	13,655.45
Loyer.....	1,800.00
Impressions et papeterie.....	1,557.29
Frais de port.....	2,704.94
Prévoyant.....	3,347.42
Audition.....	1,737.62
Taxe aux districts.....	2,773.40
Travail spécial.....	1,200.00
Evaluation des polices.....	1,875.00
Inspection.....	636.40
Nécessaire de bureau.....	263.33
Polices et certificats.....	222.20
Frais de réception.....	235.35
Services légaux.....	233.15
Profits et pertes.....	628.94
Divers.....	257.83
	\$87,897.21
Fonds de réserve.....	\$7,066.97
Centin Collégial.....	411.65
Total.....	\$427,551.50
Actif au Grand Livre le 31 déc. 1915.	1,268,278.87
	\$1,695,830.37

Surplus de l'année, 126,529.58.

## AVIS AUX AGENTS

A cause du nouveau concours, qui a commencé le 15 novembre 1915 et se terminera le 15 mai 1916, tous les contrats présents et passés sont résiliés. Les agents de la Société doivent tous, dorénavant et jusqu'à nouvel ordre, se conformer aux conditions du concours, puis recevoir commissions et primes de ce concours.

L'admission d'un nouveau membre donne droit à l'agent, lorsque ce membre a payé 3 mois de contribution à la Société, de recevoir une commission de \$2.00.

De plus, pour tout membre admis, l'agent a droit à deux chances de tirage sur les primes de \$200, \$100, \$50, \$20, \$10, etc.

Que nos agents se mettent à l'œuvre, et ils trouveront ce concours très profitable.

## Une belle lettre de Sa Grandeur Mgr J. O. Routhier

Ottawa, janvier 1916.

A Monsieur le Président général et Messieurs les Directeurs de l'Union St-Joseph du Canada.

Le vicaire général et le chapelain général de l'Union St-Joseph est heureux de pouvoir arriver au dernier jour de janvier 1916 pour offrir à l'Exécutif ses remerciements pour les vœux et les bons souhaits que la toujours chère Union forme pour le pauvre et indigne chapelain général. Que Dieu vous bénisse pour votre piété filiale envers le chapelain. Que Dieu vous garde bien des années de prospérité pour votre société et vos familles dans le chemin de l'honneur et que dans vos vieux jours elles vous réjouissent par leur dévouement et leur amour.

Pour vous tous, membres de l'Exécutif, soyez toujours les hommes fidèles à la mission que Dieu vous a confiée pour la bonne gouverne de la société. Nourrissez vos cœurs par la religion, vivant en harmonie avec tous ceux qui vous entourent sans rien sacrifier de vos principes et en prenant une large part du progrès matériel si cher à notre siècle. Pour cela, rappelons-nous que c'est surtout par la force morale que l'on est véritablement fort et que cette force n'existe pas en dehors de la justice et de la vérité.

J'aime beaucoup l'Union St-Joseph, parce qu'elle est canadienne, parce qu'elle est catholique, que tous les membres ne sont admis que parce qu'ils sont des catholiques pratiquants. La religion catholique est une religion d'amour et tous les enfants de cette sainte religion doivent toujours dire à Notre-Seigneur: "Vous savez, Seigneur, que je vous aime." Les membres de la société St-Joseph sont pour moi des éducateurs — aimant tous les membres d'un amour quasi divin, amour qui va jusqu'au dévouement le plus grand et au sacrifice.

Inutile de vous dire combien je vous remercie pour votre bon travail à la prospérité de la Société. Soyez toujours la société modèle. Qu'il n'y ait pas de spéculateurs parmi vous, gardez votre belle réputation. Je vous assure que je prie toujours avec ardeur pour réaliser les rêves que je forme pour la Société.

Vive l'Union St-Joseph et son Exécutif.

J. O. ROUTHIER, V.G.,  
Chaplain.